

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD1160

présenté par  
Mme Kerbarh, rapporteure

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 12 F, insérer l'article suivant:**

Après le troisième alinéa de l'article L. 451-1-1 du code des assurances, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« 2° *bis* De l'État et des collectivités dans le cadre de leur mission de lutte contre l'élimination illégale et l'abandon des véhicules hors d'usage ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre la consultation du des véhicules terrestres à moteur assurés et du fichier des véhicules susceptibles de ne pas satisfaire à l'obligation d'assurance afin d'identifier, notamment suite à un transfert du véhicule, de potentiels abandons ou éliminations illégales de véhicules hors d'usage.